

Traitement Mérule Concentré à diluer

EXCELL



Description

Traitement fongicide contre la mérule (*Serpula lacrymans*).

Produit à forte diffusion, effet rémanent.

Convient sur tous matériaux.

Concentré à diluer

Produit certifié Label Excell +

Caractéristiques

Produit anticryptogamique : fongicide puissant en phase aqueuse

Concentré facilement diluable à l'eau

Pour injection et pulvérisation

Élimination de la mérule (*Serpula lacrymans*)

Produit à forte diffusion, effet rémanent

Traite en profondeur et détruit les spores

Sans odeur

Sans rinçage

Limites d'emploi

Pendant l'utilisation, le port de lunettes, gants et masque est recommandé.

Produit concentré. Suivre la dilution recommandée.

Ne pas laisser les matériaux contaminés et démontés dans l'habitation.

S'assurer que les bois démontés seront brûlés.

Tenir hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

Maintenir les animaux à l'écart lors du traitement.

Conservation : 3 ans dans son emballage d'origine, à l'abri de la chaleur et de la lumière.

Le traitement curatif de la mérule doit être effectué avec beaucoup de soins. Il faut déterminer avec précision les zones contaminées pour éviter tout redémarrage.

Les conditions d'application nous échappant, nous dégageons toute responsabilité quand à une éventuelle réapparition de la mérule. Le résultat est laissé sous l'entière responsabilité de l'apporteur.

Application

- Avant le traitement, toutes les causes d'humidité (infiltrations, fuites, humidité ascensionnelle, ou pénétrante...) devront être supprimées et une bonne ventilation des lieux rétablie.

- Éliminer toutes les traces visibles de mérule. Aspirer les spores. Évacuer les bois pourris et les plâtres contaminés.

- Gratter puis brûler au chalumeau les murs et sols afin de détruire tous les germes / spores restants.

- Mélanger 1 litre d'Anti-Mérule dans 9 litres d'eau (= 2 m²)

- Injecter le mélange dans les murs, tous les 15 cm sur les zones contaminées (voir les injecteurs pour murs réf. 1.05.0106.25).

- Injecter le mélange dans les bois, tous les 30 cm sur les zones contaminées (voir les injecteurs pour bois réf. 1.05.0103.26).

- Finir le traitement par une pulvérisation abondante sur l'ensemble des surfaces.

Composition

Sels d'ammonium quaternaire : 500 g / L

Référence & Conditionnement

Réf 1.01.0011.03 : Bidon de 5 litres (pour 10 m²)

Réf 1.01.0011.06 : Bidon de 20 litres (pour 40 m²)

